

nous réjouissons de cette annonce concernant une politique nationale en matière de produits laitiers, ou une politique nationale relative aux prix des produits laitiers, si je puis m'exprimer ainsi, car, comme il est dit dans la déclaration, la Commission canadienne des produits laitiers n'a pas encore été instituée. Le ministre a dit que son intention était de présenter une mesure législative à cette fin durant cette session, mais il ne l'a pas encore fait.

Il serait facile de dire que cette déclaration ressasse les mêmes vieilles choses, que c'est trop peu et trop tard. Au début de ses observations, le ministre a déclaré que ce qui incite principalement le gouvernement à agir, c'est le grand nombre de producteurs laitiers qui abandonnent cette industrie pour s'adonner à la production de porcs et de bœufs. Il a dit également qu'il se préoccupait du fait qu'un grand nombre de producteurs laitiers ont abandonné tout à fait l'agriculture, en sorte que le Canada fait face à l'éventualité d'une grave pénurie de produits laitiers pour la consommation nationale. A mon sens, c'est une épreuve trop pénible à traverser avant que le gouvernement ne prenne des mesures positives pour remédier aux causes. Quand je dis que c'est un peu trop tard, je suis sûr que le ministre de l'Agriculture l'admettra, car des milliers de producteurs laitiers ont été gravement lésés, avant qu'il ne fasse cette déclaration.

Par ailleurs, nous reconnaissons que la question donnera lieu à un immense problème administratif et nous espérons que les députés de tous les partis à la Chambre appuieront le ministre pour la mise en œuvre d'un appareil administratif efficace en vue de s'attaquer à ce problème. Mais, monsieur l'Orateur, la plupart des déclarations de principes du gouvernement ne tournent pas toujours comme ils laissent prévoir à première vue.

Par exemple, il semble que les expéditeurs de crème recevront une avance de 4 cents la livre dans l'offre d'achat aux termes de l'Office de stabilisation des produits agricoles, plus 85 cents le quintal pour le lait—c'est-à-dire le lait à 3.5 p. 100. Mais quand on compare ce montant à la subvention de 10.9 cents versée présentement, l'augmentation que semble annoncer la déclaration du ministre ne se fera pas, car il y a transfert des subsides d'un programme à un autre, d'environ 50 p. 100 au moins.

Je ne veux pas dire, monsieur l'Orateur, que les expéditeurs de crème ne recevront

aucune augmentation, mais elle ne sera que d'environ 50 p. 100 de ce qu'elle laisse prévoir. J'aimerais soulever une ou deux autres questions.

Nous nous demandons si ces 85 cents le quintal seront versés aux producteurs de lait industriel, à tous les endroits de livraison au Canada. La chose n'est pas précisée dans la déclaration. Nous espérons aussi, à l'instar du député de Burnaby-Coquitlam, que ceux qui transforment le produit ne seront pas tentés de réduire le prix qu'ils versent maintenant, c'est-à-dire 3.25 cents la livre pour le lait, et profiter eux-mêmes de la subvention, en sorte qu'elle n'atteindrait pas les producteurs.

En général, nous estimons que c'est un pas en avant et le dernier paragraphe de la déclaration du ministre, laissant entendre qu'on assurera une sauvegarde quelconque pour l'importation du beurre au Canada, ou au moins un certain contrôle du gouvernement—je pense qu'il a même dit qu'un organisme gouvernemental sera institué pour importer le beurre si nous en avons besoin—s'accorde effectivement avec notre opinion, selon laquelle notre marché intérieur devrait être protégé dans une certaine mesure contre les prix excédentaires auxquels le beurre et le gras de beurre sont vendus dans d'autres pays.

En voyant le ministre entreprendre ce nouveau programme administratif de grande envergure, nous espérons qu'il réussira dans son intention de relever le revenu net des producteurs laitiers du Canada.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

LA VENTE DES SPIRITUEUX—REVENUS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Question n° 378—M. Mather:

1. A combien s'est chiffré le revenu du gouvernement fédéral provenant de la vente de bière, de bière légère, de vins et d'alcool distillé en 1965?

2. Quelles dépenses le gouvernement fédéral a-t-il consenties au cours de cette année-là pour encourager le public à la sobriété et apporter son appui aux programmes de lutte contre l'alcoolisme?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Le ministère du Revenu national et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social m'informent comme il suit: